Commune d'**IZIEU**

Bulletin Municipal

Bulletin
N°10
JANVIER 2021

Mot du maire

Chères Izieulantes, chers Izieulants,

Je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé.

Après une année très difficile pour beaucoup, je souhaite que 2021 nous ouvre de nouveaux horizons et de nouvelles espérances, qu'une vie sociale plus conviviale puisse enfin reprendre.

Prenez soin de vous en attendant de pouvoir savourer ces moments si précieux.

Comme vous pouvez le penser, il n'y aura pas de cérémonie de vœux cette année, je vous apporte quelques informations.

En préambule, je commencerai par avoir une pensée particulière pour Madame Marguerite Buffard qui nous a quittés le 29 septembre 2020, Madame Francine Dunand le 1er octobre 2020. Avec une immense tristesse je vous annonce également le décès de Madame Christine Morin survenu le 27 décembre 2020, à l'âge de 44 ans seulement. Une pensée également pour les personnes souffrantes, sévèrement atteintes par ce fichu virus qu'est la COVID 19.

Nous nous réjouissons de la naissance de Lexie Nowalski le 04 juin 2020 et de Raphaël Cardoso, né le 13 décembre 2020.

Le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions avec plus de trois mois de retard en raison de la première vague de la COVID 19. Il a géré le mieux possible cette première crise sanitaire, notamment en confectionnant et distribuant des masques en tissu lavable et réutilisable (cf : article page 2).

Nous avons poursuivi les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des lauzes, rue de la Curiat, et rue du rocha. Le chantier s'est achevé en décembre.

Nous avons décidé de rénover un appartement au 301, rue Charles Machet (bâtiment ex -démoustication). Les travaux sont en cours. Le financement est couvert par un emprunt de 50 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Centre-Est. Le remboursement de celui-ci se fera par la location dudit appartement. Il a été décidé de le louer à madame Sandra Ghiselli.

Un permis de construire a été obtenu pour l'agrandissement du local communal (ex caserne des pompiers). Les travaux permettront aux associations de profiter d'une salle de réunion ou de réception avec normes de sécurité et d'accessibilité avec sanitaire. Les chasseurs pourront aménager les autres pièces pour dépecer et découper les gros gibiers.

L'appel d'offre pour les travaux sur la piste forestière sera lancé dans les prochains jours.

Les différentes commissions du conseil communal ont été invitées à se réunir pour établir un état des lieux, envisager et proposer les prochains travaux à réaliser dans les années à venir. Vous trouverez dans les pages suivantes les comptes- rendus de ces réunions.

Je voudrais aussi profiter de ce mot pour remercier toute l'équipe municipale ainsi que nos employées, pour leur engagement et leur dévouement.

Merci également à la commission CCAS pour la confection et la distribution des colis de fin d'année à nos aînés (es).

Merci à vous, associations, bénévoles, vous tous, qui par votre dévouement et par l'attention portée à vos voisins, nous permettent de vivre un peu mieux ces moments difficiles.

Je vous renouvelle, en mon nom et celui du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Bonne lecture

Monsieur le Maire,
Denis Martin-Barbaz.

Sommaire :

Sujets abordés lors des conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés sur les panneaux publics et disponibles en Mairie.
Nous vous rappelons que les réunions du conseil municipal sont publiques

Vos employées communales

Secrétaire de mairie :
Anne MAILLARD
(Réservation Salle des Fêtes au 04 79 87 23 00)

La Vie à Izieu

La semaine précédant le déconfinement, Sandra Ghiselli, Marie Ange Lièvre, Anne Catherine Viot, Catherine Villier, Manon et Johanna Lacour , Léa et Chantal Vanbervliet, et Béatrice Adam, se sont réunies selon leurs disponibilités pour confectionner plus de 250 masques en tissu lavable pour chaque habitant de plus de 6 ans.

La confection s'est déroulée 5 jours durant, dans la salle des fêtes, et a nécessité 7 postes de travail :

-A la découpe : Mmes Adam et Anne Catherine

-A la couture : Sandra avec sa machine à coudre à l'ancienne.

-Au repassage : Marie Ange

-A la surjeteuse (prêtée par Denis) : Anne Catherine.

-A la couture et surpiqure : Catherine.

-Au contrôle qualité (vérification coutures et glissage du lacet), dernier repassage et distribution : Léa, Johanna et Manon.

-A la logistique : Chantal

Sandra tient à remercier les bénévoles pour leur travail et leur convivialité (partage des tâches et de gourmandises maison), Isabelle pour les croissants, Monique et Chantal pour avoir proposé leur aide.

Elle souligne aussi que l'usine '' Savoie Energie Textile : Sasytex'', située à Belmont Tramonet a été de bon conseil dans le choix du tissu. Tissage serré mais léger, lavable à haute température, séchage rapide. Ce grossiste a fait profiter la commune de ses tarifs préférentiels, malgré une petite commande.

Les jours de pluie, Sandra continue la confection des masques car il reste un peu de tissu.

2021

75 ans après

APPEL À LA POPULATION

COLLECTE D'ARCHIVES FAMILIALES ET MUNICIPALES

La Maison d'Izieu lance un appel aux citoyens pour collecter des documents en mémoire de la première cérémonie du souvenir du 7 avril 1946 à Izieu et Brégnier-Cordon.

Contactez la Maison d'Izieu
70 route de Lambraz, 01300 IZIEU
info@memorializieu.eu – 04 79 87 21 05

www.memorializieu.eu

Cette collecte reçoit déjà le soutien du Département de l'Ain, de la Direction de la Lecture publique de l'Ain, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la communauté de communes Bugey Sud, des archives départementales de l'Ain, des communes de Belley, Brégnier-Cordon, Izieu, St-Germain-les-Paroisses, St-Martin-du-Fresnes…

En 2021, la Maison d'Izieu souhaite rendre hommage à toutes les personnes et collectivités qui se sont mobilisées lors de la double cérémonie qui s'est déroulée le 7 avril 1946 à Izieu et Brégnier-Cordon. Plus de 3000 personnes étaient réunies pour commémorer la rafle dont furent victimes les 44 enfants et leurs 7 éducateurs le 6 avril 1944.
Il y aura 75 ans, le monument de Brégnier-Cordon ainsi que la plaque commémorative de la maison portant les noms des enfants et éducateurs déportés furent inaugurés grâce à la souscription publique lancée à l'initiative des élus locaux.
771 donateurs ont été identifiés à ce jour dans le département de l'Ain dont des individuels, des collectivités, des associations, des écoles majoritairement au cœur du Bugey mais également de toute la France et bien évidemment de la commune d'Izieu.

Ce rassemblement populaire a eu une résonance exceptionnelle dans le contexte après-guerre et bien davantage encore pour les habitants d'Izieu et de Brégnier-Cordon. Le mémorial est aujourd'hui le vôtre et c'est grâce à toutes les personnes qui se sont mobilisées à l'époque de la colonie et après la rafle que la mémoire a pu être préservée afin que la Maison d'Izieu devienne ce qu'elle est aujourd'hui : un lieu d'histoire, de mémoire, d'éducation, de vie et de lutte contre toute les formes de discriminations.

75 ans après, pour faire écho à l'élan de générosité de nos aïeux, l'association lance aujourd'hui un appel à la population pour collecter des archives familiales et municipales et espère recueillir de nombreux documents et témoignages afin de mieux comprendre la résonance qu'a eu cette cérémonie dans la vie des familles. L'ensemble des documents collectés permettra la création d'une exposition itinérante visible à partir du 6 avril 2021 au mémorial et qui sera diffusée par la suite sur l'ensemble du territoire.

MAISON D'IZIEU

Pour participer, contactez les archivistes du Centre de documentation et de recherche de la Maison d'Izieu :
Anaïs Thorigny
athorigny@memorializieu.eu ;
04 79 87 26 37

Information : entrée gratuite pour les habitants d'Izieu et de Brégnier-Cordon sur présentation d'un justificatif de domicile.

On compte sur vous et vous souhaitons nos meilleurs vœux.
L'équipe du mémorial

PROJETS

A la demande de Monsieur le Maire, la commission « bâtiments » s'est réunie au mois de novembre pour répertorier les bâtiments communaux à restaurer au cours du mandat éventuellement.

Dont voici la liste non exhaustive :

Mairie: travaux intérieurs de rénovation et de peintures

Eglise : travaux de restauration du chœur, puis de la nef et de la maçonnerie extérieure

Salle des fêtes : insonorisation et réfection des façades

Auberge : pose d'une véranda

Maison de Pluvis : fin des travaux de l'appartement et isolation des combles

Ancienne caserne des pompiers : agrandissement et aménagement intérieur

Four de Pluvis : réfection du toit et d'un mur latéral

Four de la rue des lauzes : pose de lauzes sur la partie cimentée du toit

Lavoir rue des lauzes : remplacement et réalignement des pierres inclinées

Lavoir de Pluvis : pose d'un toit

Murs de pierres sèches : une priorité sur « la Garelle », le long de la route départementale

Les devis correspondants seront demandés très rapidement aux artisans concernés. Sera alors dressée une liste en fonction des priorités et du montant des travaux à réaliser.

Après délibération du conseil municipal un ou deux projets seront choisis pour l'année 2021.

Des subventions ont été proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes pour deux projets à présenter avant de 31 mars 2021 au titre du projet « Bonus Relance »

Tous à vos crayons !!!!

LOGO

Un logo pour votre commune :

Vous n'avez pas été assez nombreux à participer à ce jeu concours que nous prolongerons jusqu'au 31 mars 2021.

Profitez du confinement et de la période hivernale pour prendre crayons et pinceaux et remettre dans la boîte aux lettres de la mairie vos créations. Pensez à signer vos œuvres !

La Parole est à nos associations

L'Association Pierres et Patrimoine vous présente ses meilleurs vœux

Une nouvelle année s'annonce et l'activité de l'association bat son plein !

Tout d'abord un beau succès pour une première vente de chocolats Carpin au mois de décembre.

En février l'association enchaînera avec une vente de fromages pour la troisième année consécutive : les sollicitations sont déjà nombreuses.

Le repas annuel au mois de mars sera certainement réduit à une vente de plats à emporter, sans repas dans la salle des fêtes en raison de la crise de la COVID 19.

Grâce à ces multiples actions, avec l'aide précieuse de la commune, de la Région et du Département, des donateurs, les projets avancent et se concrétisent.

A la veille des fêtes nous avons eu le plaisir d'apprendre que la Région Auvergne Rhône-Alpes nous accordait une subvention de 10 000€ pour le chœur de l'église.

Un généreux donateur a adressé un chèque à la Fondation du Patrimoine pour couvrir la totalité des travaux d'éclairage de l'église. Un autre donateur a versé le montant total des frais de restauration de la Croix de Saint-Clair.

Nous remercions vivement ces personnes généreuses et discrètes. Nous remercions également nos adhérents et les nombreuses personnes qui participent financièrement aux ventes proposées.

La Fondation du Patrimoine apporte une aide appréciable en mettant en valeur notre projet sur Internet et a lancé une souscription régionale pour 6 projets dans l'Ain dont fait partie l'église Saint-Maurice.

Les travaux du chœur de l'église sont programmés au printemps 2021.

Nous avons besoin de vous, de votre participation pour protéger le patrimoine du village : église, croix, fours banaux, lavoirs… Izieu est riche de son passé, conservons-le !

Vous pouvez faire un don par courrier, chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine-église d'Izieu » à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine – 27, boulevard de Saint-Exupéry – 69009 Lyon

Par internet : http://www.fondation-patrimoine.org/44023

COMMISSION CCAS

La commission CCAS s'est réunie le 21 novembre 2020 pour décider ce qu'il était possible de faire pour nos anciens en cette fin d'année très difficile.

Un repas à l'auberge n'étant pas réalisable pour des raisons sanitaires, nous avons décidé de faire des « paniers cadeau », avec des denrées festives : confits, chocolats, pétillants, et des objets souvenirs : bougeoirs en bois, sucres parfumés, paniers.

L'aubergiste Jennifer du « Grand Thur » a offert généreusement le foie gras.

Nous avons distribué ces paniers le samedi 19 décembre, partagés en plusieurs groupes, et ce fut l'occasion d'échanges très sympathiques.

Nos manifestations festives

nous manquent, en espérant

se retrouver dès les beaux jours…

LA POSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEYSUD : UNE SOLIDARITÉ DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE !

La Communauté de communes Bugey Sud propose le passage des compétences Eau et Assainissement des communes à l'intercommunalité en 2022 et s'engage à lancer un schéma directeur d'Assainissement et Eau potable global à l'échelle du territoire.

Les compétences Eau et Assainissement seront une compétence **obligatoire** pour les Communautés de communes au 1er janvier 2026. Toutefois, les élus de BUGEYSUD entendent poursuivre le travail engagé depuis 2017 et proposent cette date intermédiaire qui garantit le maintien de la dynamique engagée, le maintien des subventions acquises et la finalisation d'un transfert dans des conditions optimales.

Les élus communautaires de BUGEYSUD ont voté en 2017 un accompagnement de trois bureaux d'étude et de l'agence départementale d'ingénierie pour les missions suivantes : dresser un état des lieux du service, tant en termes humains, techniques ou financiers dans les 43 communes du Bugey Sud pour définir les actions techniques à mettre en œuvre ; proposer des scénarios de qualité de service optimale ; accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du scénario choisi et retenir un mode de gestion pour le service de l'Eau et de l'Assainissement.

Transférer les compétences Eau et Assainissement en 2026 obligerait la Communauté de communes à relancer une étude (mises à jour des données). Tout le travail amorcé serait alors perdu. Cela signifierait aussi **la perte d'une enveloppe estimée à 2,6 millions d'euros d'aides pour le territoire du Bugey Sud** (enveloppe réservée à l'appel à projet de 2017 de l'Agence de l'eau). L'Agence de l'Eau a attribué ces subventions pour promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'Eau et d'Assainissement dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supracommunale portée par la loi NOTRe.

Face aux difficultés financières rencontrées par nos communes, notre devoir est de tout mettre en œuvre pour bénéficier de cette enveloppe de 2,6 millions d'euros environ d'aides et d'anticiper ce transfert en se donnant les moyens optimums.

2022,
CE SONT DEUX ANNÉES DE PLUS POUR PRÉPARER LA MUTUALISATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES :
temps pour finir l'étude préalable et les schémas directeurs, temps pour construire la politique de l'eau avec les résultats des études et les débats sur les modes de gestion, les modalités du transfert, les arbitrages sur le prix de l'eau, la durée de convergence, le niveau de service.

DECRYPTAGE DE LA LOI NOTRE SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

Quels sont les objectifs ? *Solidarité des ressources, solidarité stratégique, solidarité financière…*
Mutualiser la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement avec la mise en commun des connaissances et des compétences des acteurs locaux pour garantir un service public de qualité. Il en va de même pour les ressources en eau, avec la possibilité d'interconnecter des réseaux. Réaliser des économies d'échelle et mutualiser aussi des capacités d'investissement pour financer et mettre en œuvre l'ensemble des travaux nécessaires à la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Quel mode de gestion ?
Actuellement sur le territoire de BUGEYSUD, il existe 12 contrats d'affermage, 30 régies et 8 autres modes de gestion (syndicats…) pour l'Eau potable. Concernant l'Assainissement, on dénombre 3 contrats d'affermage, 36 régies et 11 autres modes de gestion (syndicats…).
Selon le principe de la continuité des contrats en cours et compte-tenu de la diversité des modes de gestion existant sur le territoire, un mode de gestion unique ne sera pas automatiquement mis en place. L'étude de préfiguration permettra d'orienter les choix du ou des modes de gestion à retenir. Plusieurs modes de gestion pourront coexister.

Quel prix de l'eau ?
Il n'est pas possible à ce stade de prévoir un prix de l'eau. Il sera nécessaire dans un premier temps de mettre en place des différenciations tarifaires entre les communes et de tendre à harmoniser les tarifs dans un délai raisonnable.

2022,
C'EST PRENDRE LES DEVANTS POUR SOUTENIR LES COMMUNES EN DIFFICULTÉ
dans la réalisation des investissements nécessaires à une bonne gestion de l'eau.
A noter, que les aides accordées par l'Agence de l'Eau bénéficieront aux collectivités qui feront l'effort de se structurer au niveau adéquat en recherchant la solidarité intercommunale, et que les investissements portés par les intercommunalités obtiendront de meilleurs financements que ceux portés par des communes isolées. (cf.11e programme Agence de l'Eau)

2022,
C'EST LA GARANTIE DU MAINTIEN DES AIDES ET DES SUBVENTIONS ACQUISES
allouées pour les études et les schémas directeurs.
L'accompagnement des études et le recrutement d'un chargé de mission pour piloter ce transfert sont subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau. La mise à jour obligatoire des schémas directeurs des communes est financée à 70 % par l'Agence de l'Eau.

QUE DIT LA LOI ?

Jusqu'à présent, sur le territoire du Bugey Sud, les compétences Eau et Assainissement sont portées par les communes.

Votée en 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Terri-toriale de la République) prévoit le transfert OBLIGATOIRE aux intercom-munalités des compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020.

En août 2018, la loi Ferrand Fesneau assouplit les modalités de ce transfert, sans en enlever le caractère obligatoire. Il est possible pour les Communautés de communes de reporter le transfert à 2026, si 25 % des communes membres repré-sentant plus de 20% de la population le demandent avant le 1er juillet 2019. Ce transfert peut toutefois s'effectuer avant 2026, à date intermédiaire, sur volonté des communes.

LA FACTURE D'EAU EN FRANCE : « L'EAU PAYE L'EAU ».

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitants de séparer le budget de l'eau du budget général des communes. Les recettes de l'eau doivent couvrir les dépenses pour l'eau. Toutes les charges des services d'Eau et d'Assainissement sont supportées par la facture d'eau, contrairement à d'autres pays qui peuvent faire supporter une partie de ces charges par les impôts. Ainsi, les investissements liés par exemple à une nouvelle usine de dépollution des eaux usées, les renouvellements des canalisations, ou encore les salaires des professionnels qui exploitent ces services, sont financés intégralement par la facture d'eau.

DES PRIX DIFFÉRENTS D'UNE COMMUNE À UNE AUTRE :

L'eau est une ressource locale, qui contrairement à l'électricité ne se transporte pas sur de longues distances. Le prix du service de l'eau dépend donc du contexte local :

- Les contraintes géographiques impactent les infrastructures et leur entretien : terrain plat ≠ terrain montagneux, habitat concentré ≠ habitat dispersé.
- La qualité de la ressource impacte la complexité du traitement pour la rendre potable.
- L'intensité des activités industrielles, agricoles ou encore touristiques influe sur la qualité de la ressource et donc sur son traitement.
- La gestion du patrimoine des équipements ainsi que le choix du niveau de service varient d'une commune à une autre.

Tarif moyen de l'Eau et de l'Assainissement (en € TTC / base : 2016)
Source : Etude de préfiguration BUGEYSUD

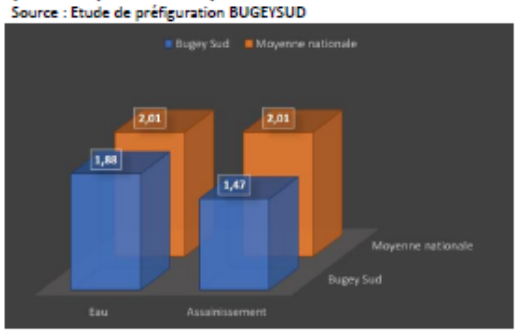

Décomposition du prix de l'eau
Source : Les Agences de l'Eau

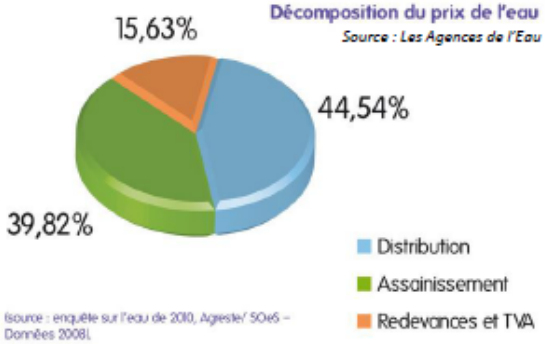

Source : enquête sur l'eau de 2010, Agreste/ SOeS – Données 2008)

L'EAU, UNE RESSOURCE GRATUITE ET UN SERVICE PAYANT : La ressource en eau elle-même est gratuite. Mais, disposer d'une eau courante et potable partout et à tout moment relève d'un service qui a un coût. Pour que l'eau soit livrée au consommateur, il faut d'abord la rechercher, la capter, la purifier, la stocker et l'acheminer. Une fois utilisée, l'eau doit être collectée et dépolluée. Lorsque nous nous acquittons de notre facture d'eau, nous payons ainsi ces nombreux services techniques et nécessaires.

LE PRIX D'UNE BOUTEILLE D'EAU À 1 EURO ÉQUIVAUT À **500 LITRES D'EAU DU ROBINET À 2€/M³**

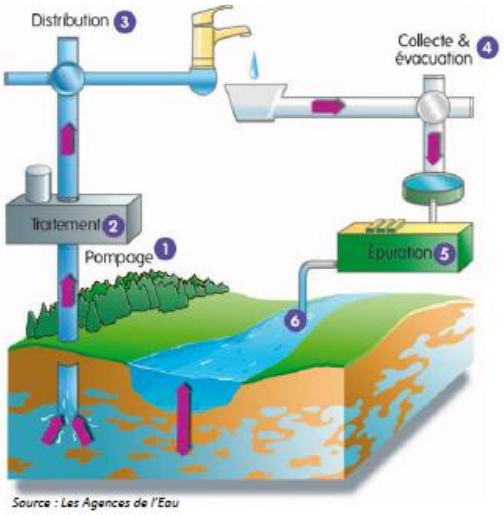

Source : Les Agences de l'Eau

Source : étude de BUGEYSUD / Préfiguration au transfert des compétences Eau et Assainissement / phase 1 / novembre 2018

Il est donc à prévoir une forte augmentation du prix de l'eau dans les années à venir.

IZIEU

FINANCES LOCALES

» Quel est le niveau de pression fiscale de la commune ?

» Quelles sont les principales dépenses pour Izieu ? La collectivité est-elle endettée ?

CC BUGEY SUD

117 308 €

Le total des charges de fonctionnement de la commune, soit 455 € par habitant contre 684 € pour les communes de moins de 500 habitants du département

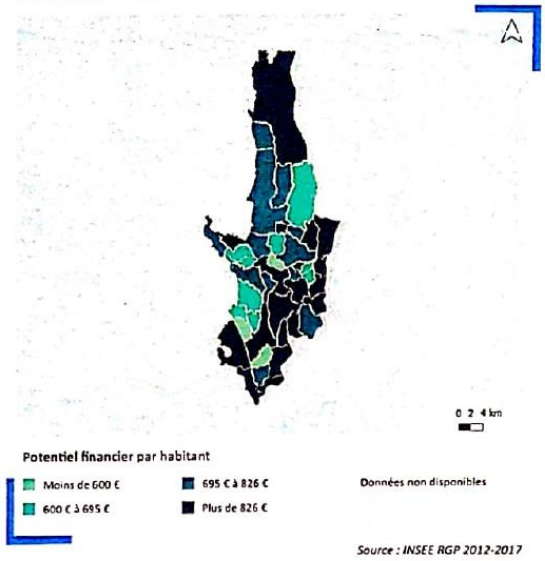

Source : INSEE RGP 2012-2017

A l'échelle de la **CC Bugey Sud**, le potentiel financier par habitant le plus faible est enregistré pour **Cuzieu (531€)**. Le niveau le plus fort est enregistré pour **Lavours (1 754€)**.

95%

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal p habitant pour Iz contre 85% pou les communes de moins de 50(habitants du département

POINT MÉTHODE

La pression fiscale se mesure avec le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Il est égal au rapport entre les recettes des quatre taxes (taxe professionnelle, taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) et le potentiel fiscal pour Izieu.

Un coefficient supérieur à 100% signifie que la collectivité a davantage fait appel à la fiscalité par rapport à la moyenne nationale. Cet indicateur reste toutefois à considérer avec précaution : les communes aux bases d'impositions plus faibles doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir des recettes équivalentes.

2 €

L'encours de la dette par habitant pour Izieu, contre 539 € pour les communes de moins de 500 habitants du département

664 114 €

Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 pour Izieu

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019

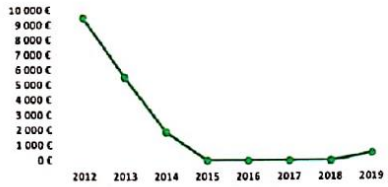

En 2019, l'encours de la dette est de 490 € pour Izieu.

Source : Balance comptable des collectivités, 2012-2019

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

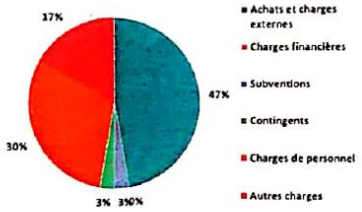

En 2019, les dépenses de personnel représentent 30% du budget de la commune.

Source : Balance comptable des collectivités, 2019

325 €

La capacité d'auto-financement brute par habitant de la commune, contre 206 € pour les communes de moins de 500 habitants de France métropolitaine

Tous les chiffres pour Izieu dans le **Cahier de mon Village**

LES DERNIÈRES DONNÉES
34 PAGES - 60 CARTES / GRAPHIQUES
www.ithea-conseil.fr/cahier-village

322 €

Les dépenses d'équipement par habitant en moyenne chaque année depuis 2012

IZIEU

MON TERRITOIRE

» Quelles évolutions de la population pour Izieu?

» Mon territoire est-il familial? Vieillissant? Riche ?

CC BUGEY SUD

235

La population légale au 1er janvier 2020 pour Izieu, contre 211 en 2012

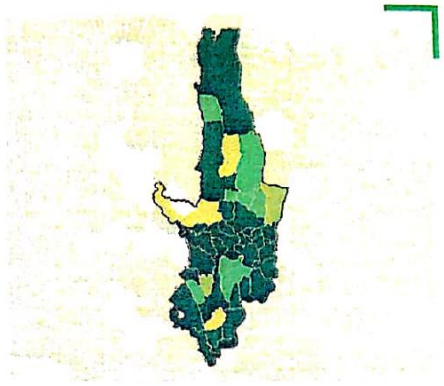

Source : INSEE RGP 2012-2017

135

Le nombre de logements que compte Izieu, alo que ce chiffre éta de 82 en 1968

A l'échelle de la CC Bugey Sud, la part des foyers fiscaux imposés la plus élevée est enregistrée pour Flaxieu (59%). La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour Armix (0%).

IZIEU

37

Le nombre de familles avec enfant(s) pour Izieu, soit 33% des ménages de la commune

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

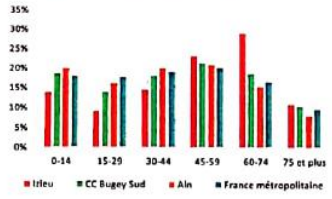

14% de la population a moins de 14 ans pour Izieu.

Source : INSEE 2017

20,0

La durée moyenne en années de résidence dans son logement pour Izieu contre 14,8 ans pour l'Ain

18

Le nombre d'entreprises présentes dans la commune (autoentreprises comprises), dont 1 comptent 1 salarié ou plus

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE

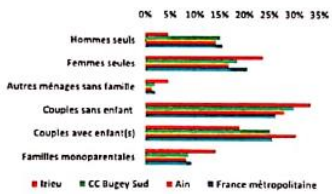

14% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017

71%

Le taux d'activité de la population, contre 78% pour l'Ain

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AIN

INFLUENZA AVIAIRE

« RÈGLES DE BIOSÉCURITÉ »

Je ne fais pas de commerce, je n'ai que quelques poules.

Suis-je concerné ?

OUI ! *Car tout détenteur d'oiseaux est concerné*

L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est une maladie animale, virale, très contagieuse.

Toutes les espèces d'oiseaux , domestiques ou sauvages sont sensibles à cette maladie. La forme hautement pathogène provoque des symptômes pouvant aboutir rapidement à la mort.
Les oiseaux migrateurs constituent un vecteur de diffusion du virus.

CE QUE JE DOIS FAIRE

CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis.

Je ne mélange pas mes volailles avec les autres animaux et celles du voisin.

Je distribue les aliments et l'eau à l'intérieur.

Je ne stocke pas des aliments à l'extérieur.

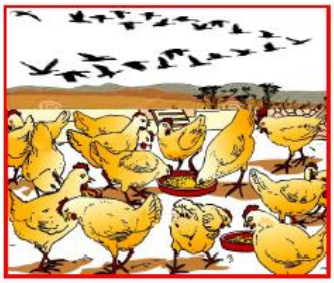

J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien. J'évite tout contact avec les oiseaux sauvages.

Je peux si besoin confiner mes volailles.

Je ne laisse pas traîner les cadavres. J'enfouis les fientes et le fumier non assaini.

DDPP 01 - 9 rue de la Grenouillère - CS 10411– 01012 BOURG EN BRESSE cedex - Tél : *04 74 42 09 00* - Fax : *04 74 42 09 61* - Mail : *ddpp-pole-animal@ain.gouv.fr*

Mairie d'Izieu

Lundi de 14 h 00 à 18 h 30 Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 ou sur rendez vous
Téléphone : 04 79 87 23 00
Télécopie : 04 79 87 25 06
Messagerie : mairie-izieu@orange.fr

Gendarmeries

Gendarmerie de Belley :
Tous les jours : 04 79 81 69 00
Gendarmerie de Lhuis :
Lundi après-midi, jeudi après-midi et samedi après-midi Téléphone :
04 74 39 80 01

Déchetterie des Avenières

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Le mardi et jeudi : de 8h à 12h

Téléphone : 04 74 33 78 83

Nos « Artisans »

LM tous travaux forestiers et paysagers : Lionel MINET
07 63 73 85 87
Auberge d'Izieu : 04 79 87 25 69
Caveau D. Martin-Barbaz :
06 81 54 38 95

Jard'ain Divers
07 86 32 70 66

EVE JULLIEN
Datarchiv.scop@gmail.com

Commerces Ambulants

Brens frais (fromagerie / charcuterie)
06 83 97 44 51 / 09 77 90 30 67
Vendredi matin

Numéros Utiles :

S M U R : 15
Pompiers : 18
Depuis un portable : 112 **Gendarmerie :** 17

SOS Médecins (24h/24) : 3624

Allo enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Docteur Robert : retraite voir
Maison de santé du Guiers
04 76 35 81 10
Une cabine de téléconsultation est installée à BELLEY 01300 Ilot Grammont
Rue du Lieutenant André Argenton
Sur RV
Par internet : www.imedians.com
Code BEL 149
Tel : 01 70 81 49 46

Cabinets d'Infirmerie :

Mme Catrain (Brégnier-Cordon) :
04 79 81 17 58
Mme Loynet Patricia (Bregnier-Cordon)
06 49 02 50 29
Mme Pénard (Bregnier-Cordon) :
04 79 81 17 58
Mme Merveilleau (Murs) :
06 12 34 25 63
Mme Jacob (St Benoit) 04 27 50 95 70

Numéro des Administrations

Comm. de Commune Bugey Sud
(Belley) : 04 79 81 41 02
Sous Préfecture de Belley :
04 79 81 01 09
Hôpital de Belley : 04 79 42 59 59
Office de Tourisme Belley Bugey Sud
04 79 81 29 06

Assistante Sociale

Point Accueil Solidarité de Belley Route Ecassaz 01300 Belley Téléphone :
04 79 81 34 27

Assistantes Maternelles

Mme Coindet Yolande
5 rue Charles Machet à Pluvis :
04 79 42 21 48 / 06 21 99 24 27

Mme Jayet-Laviolette (Romagnieu)
04 76 32 27 38

Mme Chaboud (Romagnieu)
04 76 31 01 21 / 06 87 09 32 66

Garderies

Les petits lutins (Bregnier Cordon)
04 79 87 26 07
Home service plus (Belley)
04 79 42 29 70
Jardin des pralines (Pont de Beauvoisin) : 04 76 91 54 89
Osez groupe remue ménage
(Morestel) : 04 74 80 39 26

Chambres d'hôtes/Gites :

Vivre en Béthanie :
04 79 87 24 22 (J M Gustin)
Fontaines aux merveilles :
04 79 87 25 27 (J M Gustin)

Les Cyprès
06 10 03 30 55 (Mme Parmentier)

Pharmacies Secteur Nord-Isère

Aoste : *pharmacie de l'amphore :* 04 76 31 61 63
Corbelin : *pharmacie des chalands :* 04 74 88 90 30
Dolomieu : *pharmacie de Dolomieu :* 04 74 88 01 80
La Tour du Pin : *pharmacie Allagnat :* 04 74 97 69 87
La Tour du Pin : *pharmacie des dauphins :* 04 74 97 61 39
La Tour du Pin : *pharmacie Richermoz :* 04 74 97 25 15
Le Pont de Beauvoisin : *Pharmacie Colin :* 04 76 37 22 65
Le Pont de Beauvoisin : *Pharmacie du Pont :* 04 76 37 31 80 (Super U)
Le Pt de Beauvoisin : *Rosaz/Windey :* 04 76 37 01 00
Les Abrets : *pharmacie Luc et Nivol :* 04 76 32 04 07
Les Abrets : *pharmacie Nicolas :* 04 76 32 04 23
Les Avenières : *champs mars :* 04 74 33 60 21
Les Avenières : *Pharmacie centrale :* 04 74 33 62 52
Morestel : *pharmacie Vermorel :* 04 76 80 04 48
Morestel : *pharmacie Rullier :* 04 74 80 02 33
St-Genix / Guiers: *pharmacie guiers :* 04 76 31 61 01
St-Genix / Guiers : *pharmacie centrale :* 04 76 31 61 14
Vézeronce : *Arbet Berthelot :* 04 74 80 28 97

Pharmacies de gardes, consulter le répondeur : 04 74 88 76 76